

LA LICENCE LOISIR

Réunion du 21 juillet 2005 à CHAMBERY

POURQUOI ?

- Pour permettre à la FFSB de recenser précisément le nombre de pratiquants avec ou sans licence, augmenter l'audience de notre sport auprès du Ministère et améliorer l'attribution des subventions liée à la représentativité
- Ouvrir à tous, la possibilité de s'initier aux boules en toute légalité avec une licence officielle
- Bénéficier d'une assurance personnelle accident performante soulageant la responsabilité des dirigeants (leur assurance responsabilité civile au tiers, ne couvre que les sinistres liés aux infrastructures et non à la pratique)
- Développer éventuellement des formules de concours loisir plus conviviaux

QUI ?

- Vos membres honoraires actuels ou les non licenciés
- Les anciens licenciés sans licence depuis 2 ans
- Les licenciés de plus de 70 ans ne renouvelant pas leur licence

Cette licence n'ouvre pas droit aux concours officiels, nationaux, propagandes et promotions

FORMULES

- La licence concours loisir avec visa médical donne accès aux seuls concours loisir
- La carte loisir sans visa médical permet la pratique en boulodrome en toute sécurité
- La carte sociétaire gratuite permet aux joueurs licenciés d'une autre AS de pratiquer sur d'autres infrastructures (assurance personnelle garantie par la licence)

COMMENT ?

- en demandant au CBD d'établir une licence numérotée
- Le prix de 5 € se répartit pour moitié à la FFSB au titre de l'assurance personnelle, l'autre moitié est reversée au CBD en fin de saison qui la redistribue : soit à l'AS, soit au secteur, soit en gestion générale
- La société majore sa carte de membre honoraire (licence ou carte loisir) de 5 € ou /et verse 5 € par licence ou carte loisir sur ses recettes (facturé par le CBD au même titre que les licences)

RESULTATS

Expérimentation : essai en 2004/2005 sur plusieurs secteurs de l'Ain, de la Haute-Loire et de la Savoie : gain de 26% de licences dans les AS engagées

REACTIONS – COMMENTAIRES

L'Ardèche se lance en 2005/2006 et adhère au plan d'expérimentation : des licences loisirs sont disponibles au CBD. Il appartient aux AS qui acceptent de s'investir pour enrayer la chute des effectifs de proposer ces licences à leurs membres honoraires ou sympathisants

Bien entendu il est évident que pour amener les adhérents à participer à ce test il est préférable, voire indispensable que les dirigeants soient convaincus du bien-fondé de ce programme expérimental.

Afin de couper court à tout procès d'intention infondé, je tiens à préciser que ce projet n'a aucun intérêt mercantile pour la FFSB : les 2,50 € prélevés ne sont utilisés qu'à l'assurance personnelle et à la gestion de la procédure.

Si vous ne partagez pas le même enthousiasme pour soutenir cet essai, inutile de vous rappeler que nous sommes particulièrement attentifs à vos propositions susceptibles d'améliorer nos effectifs et donc notre crédibilité.

A chacun de prendre ses responsabilités.